

**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

AVIS SUR LE SOUS FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

**32^e Congrès ordinaire
100^e Conseil d'administration ordinaire
11, 12 et 13 Août 2006
Cégep de Trois-Rivière**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Benoît Bhérier-Simard, Coordonnateur à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 Saint-Denis, suite 1

Montréal, Québec, H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

Un réseau à l’avenir incertain	4
1. Évolution budgétaire du réseau collégial.....	4
2. Démographie et baisse d’effectifs	6
3. Nouvelles réalités et nouveaux besoins.....	8
4. Pour de réels investissements dans les cégeps.....	8

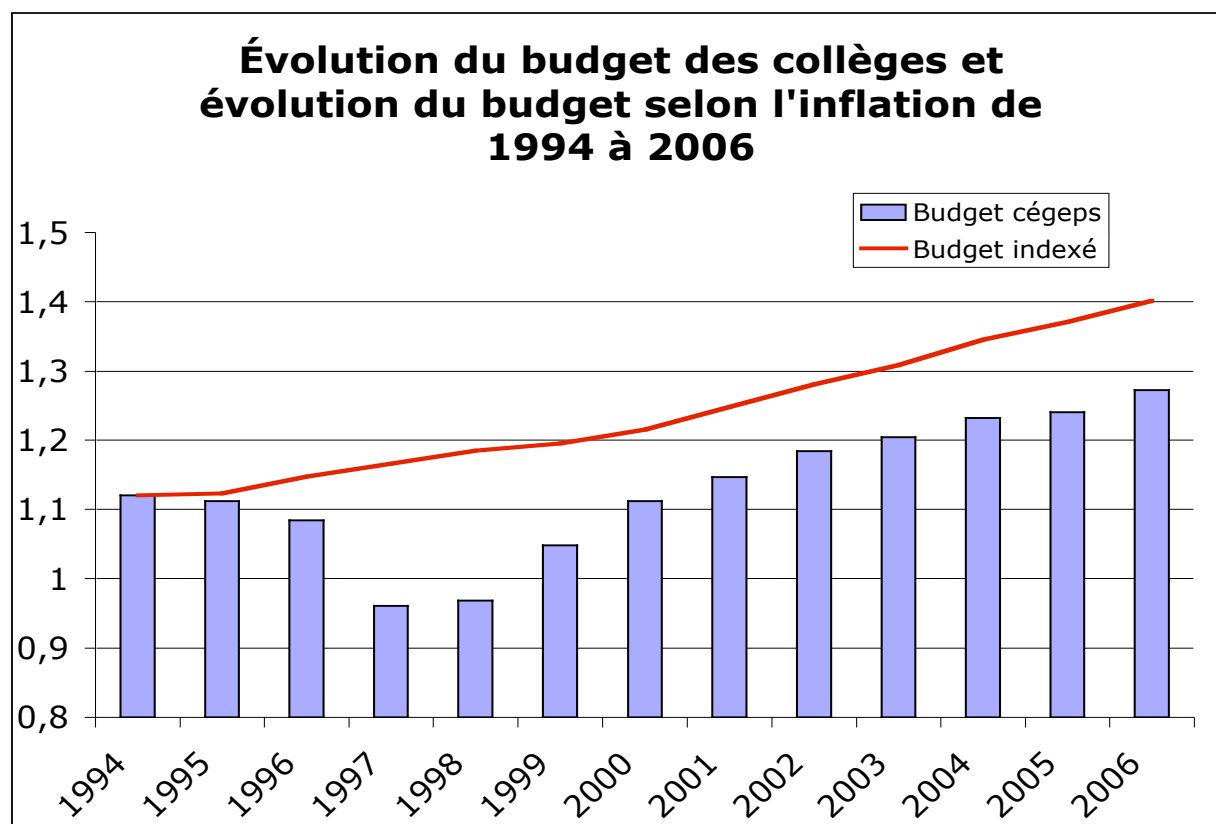
Un réseau à l'avenir incertain

Depuis maintenant quelques années, le réseau collégial défraye les manchettes de façon récurrente; le plus souvent pour de mauvaises raisons. Remise en question de la pertinence du réseau, remise en question du diplôme national, projets de décentralisation, baisses d'effectifs, les cégeps ont fait, et continuent de faire, l'objet de nombreuses réflexions, particulièrement dans un contexte démographique où la formation d'un nombre important de techniciennes et de techniciens compétents sera de mise pour garantir le développement de la société québécoise.

Les collèges sont donc sur la corde raide pour plusieurs raisons, mais l'une d'entre elles est particulièrement criante en raison de son ampleur et son caractère structurel : le sous financement des cégeps.

Le présent document vise à illustrer les différentes facettes de l'actuel manque de financement. L'objectif est ici beaucoup plus de démontrer l'existence et la gravité du problème que de chiffrer exactement les besoins.

1. Évolution budgétaire du réseau collégial



Sources : Conseil du Trésor, budgets de dépenses et Statistiques Canada

Ce que l'on constate :

- D'importantes compressions budgétaires de l'ordre de 129 934 300\$, soit 14,3% du budget total, ont eu lieu entre 1994 et 1997.
- Le seul montant significatif réinvesti le fût suite à l'octroi de sommes provenant du fédéral dans le cadre de l'entente des Bourses du Millénaire.
- De façon générale, l'évolution des sommes accordées aux cégeps publics ont à peine suivi les variations de l'inflation.
- Simplement pour rattraper le retard perdu depuis les baisses de financement du milieu des années 1990, un réinvestissement **d'au moins 130 millions**¹ de dollars serait nécessaire.

Ce retard financier est non seulement d'envergure, mais il dure également depuis maintenant près de 10 ans. Par ailleurs, avec un financement public de l'ordre de 86% dont 83% pour le MELS uniquement, les cégeps sont dépendants presque exclusivement du financement étatique de Québec.

Malgré tout, le niveau du service de la dette des cégeps s'est maintenu au courant des 15 dernières années et se situe aujourd'hui autour de 202 M\$². Il est d'ailleurs important de mentionner que ces dettes représentent seulement des investissements effectués car les cégeps, contrairement aux universités, ne peuvent pas se permettre d'avoir des budgets déficitaires. Par conséquent, les collèges se voient dans l'obligation de trouver les sommes manquantes ailleurs.

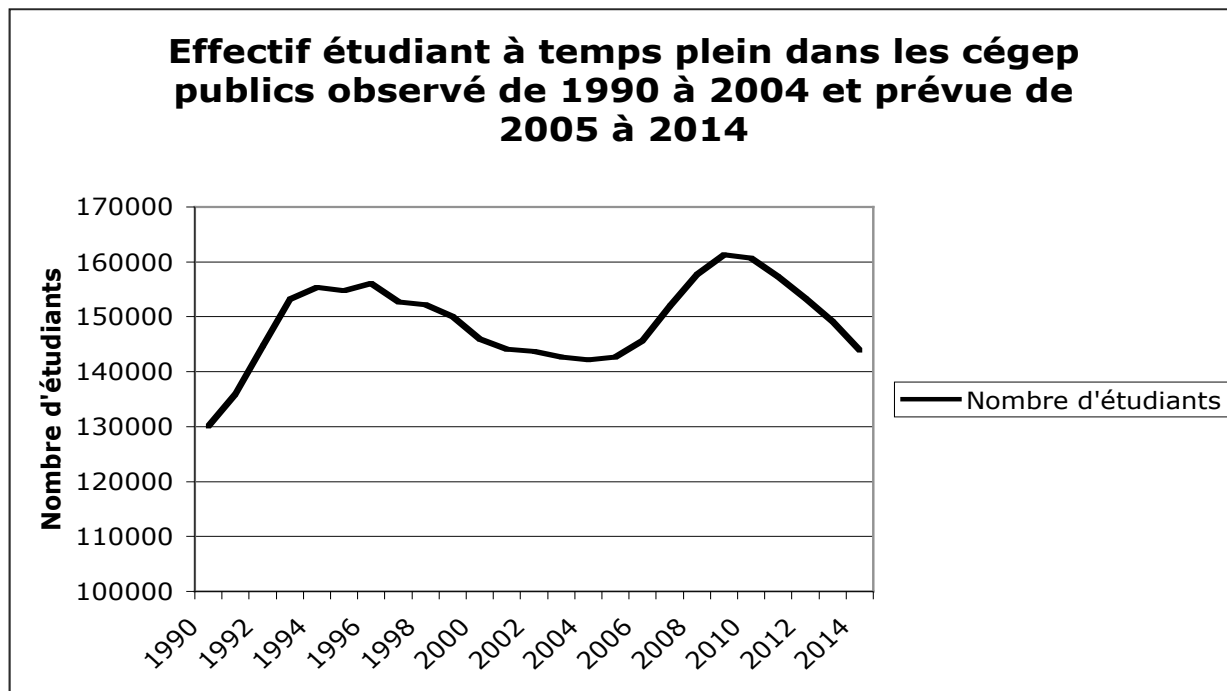
Cela peut se faire de nombreuses manières, comme par des services aux entreprises, la constitution de fondations, l'attrait d'investissements privés, la coupure de services ou encore la hausse des frais de toute autre nature. Par ailleurs, cette dernière façon de financer les cégeps va à l'encontre du théorique gel des droits de scolarité pourtant légalement imposé et cautionné par le gouvernement du Québec depuis nombre d'années.

Les conséquences d'une telle diversification du financement sont importantes et touchent plusieurs aspects de la vie éducative et institutionnelle en plus de nécessiter davantage de l'énergie de l'établissement, au détriment de la mission première des cégeps qui est d'éduquer et non de chercher des fonds.

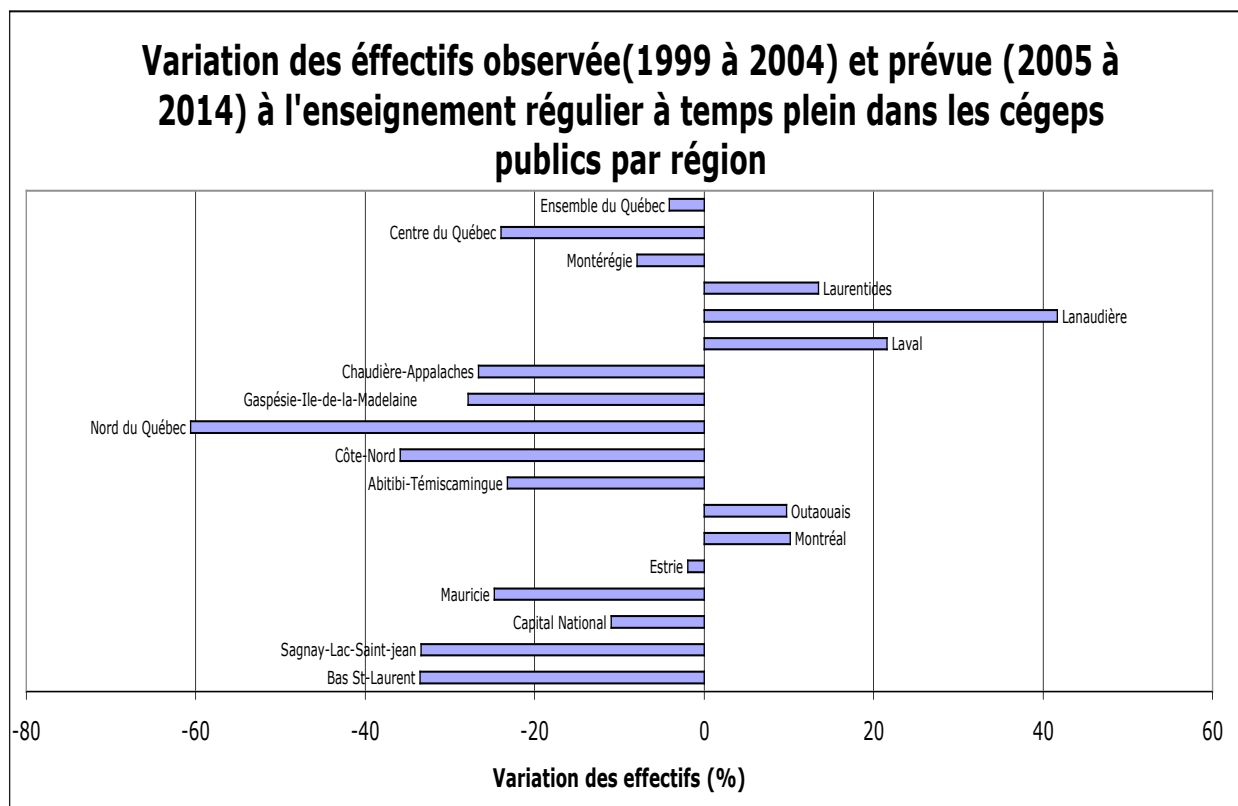
¹ Ce montant représente seulement le retard budgétaire par rapport à la hausse de l'inflation.

² Conseil du Trésor, *Budget de dépenses 2006-2007; Volume II – Crédits des ministères et organismes*, Québec, Conseil du Trésor, juillet 2006, section 8.

2. Démographie et baisse d'effectifs



Sources : Direction générale des statistiques et des études quantitatives et MELS, Système prévisionnel SIPEEC.



Source : Direction générale des statistiques et des études quantitatives et MELS, Système prévisionnel SIPEEC.

Ce que l'on constate :

- Le réseau collégial poursuit un déclin démographique important avec une baisse de 9 % de l'effectif à temps plein entre 1996 et 2004 et malgré une faible hausse appréhendée dans les 3 prochaines années, la tendance reste à la baisse pour les suivantes.
- Cette baisse se vit de façon disproportionnée entre les cégeps de centres comme Montréal, Québec et l'Outaouais, où la population étudiante est en augmentation, et ceux des régions périphériques, pour qui les chiffres sont alarmants tant pour les dernières années que pour les prochaines.

Il est également important de prendre conscience que malgré l'augmentation de l'effectif dans les cégeps de grands centres, le sous financement se fait sentir de façon très vive car il se traduit dans ce cas par une augmentation du nombre d'élèves par classe, avec tous les problèmes supplémentaires que cela peut apporter.

Fait à noter :

- Bien que le nombre d'étudiantes et d'étudiants par établissement, et donc le montant des subventions, soit en baisse dans de nombreux cégeps, les coûts reliés à la dispense des cours et des programmes restent sensiblement les mêmes. En effet, le nombre d'élèves par classe diminue mais le nombre d'enseignants et le matériel nécessaire reste à peu près identique.

L'état de la démographie et de l'effectif collégial pose déjà problème et continuera de la faire au courant des prochaines années. Par contre, outre l'impact illustré ci-dessus ce cette tendance sur le financement direct des établissements, des mesures devront être prises afin d'atténuer les conséquences de la baisse d'effectif sur l'accessibilité géographique à l'éducation. Par exemple, il sera nécessaire de revoir la manière dont on qualifie les programmes afin de tenir compte du fait qu'il est irréaliste de penser que les programmes techniques en région se doivent de maintenir un effectif de plus de 60 personnes pour assurer leur pérennité. Et cela nécessitera certainement un soutien financier adéquat.

Quelques informations sur la carte des programmes au collégial³ :

- 38% des programmes techniques sont présentement sous le seuil de viabilité (moins de 60 étudiantes et étudiants inscrits au total).
- Dans neuf régions du Québec, ce taux atteint 50% ou davantage.
- Depuis 10 ans, le nombre de programmes techniques différents a augmenté de près de 19%.

³ Fédération Étudiante Collégiale du Québec, *Baisses d'effectif au collégial et carte des programmes*, Montréal, 2006, page 8, 9 et 90.

On peut rapidement dénoter un certain nombre d'illogismes dans la gestion de la carte des programmes. En effet, la tendance au niveau du nombre de programme va à l'encontre de la courbe démographique. En outre, la situation est tout simplement intenable au niveau nombre de programmes techniques sous le seuil de viabilité. Encore une fois, des ajustements seront nécessaires et, bien qu'ils ne nécessiteront pas tant des sommes importantes qu'une véritable volonté politique, des montants devront être débloqués

3. Nouvelles réalités et nouveaux besoins

Un autre élément est par ailleurs important à prendre en considération lorsque l'on regarde l'évolution des sommes accordées aux collèves : en plus de ne pas avoir suivi l'inflation, ces montants ne tiennent pas compte des nouveaux besoins apparus depuis ainsi que des sommes allouées aux programmes nouvellement créés. Quelques exemples permettent de mieux saisir où se situe ce manque à gagner :

- Un programme de plans gouvernementaux d'aide à la réussite, assortie d'une enveloppe représentant aujourd'hui près de 23 M\$, a été mis de l'avant en 2000⁴.
- Les exigences de l'actualisation du parc informatique et des éléments liés aux nouvelles technologies de l'information sont toujours très présentes.
- Le programme d'aide aux cégeps vivant des baisses d'effectif, composé de plusieurs enveloppes distinctes, totalise environ 15 M\$⁵.
- Des hausses d'étudiants sont survenues au cours des dernières années pour certaines catégories nécessitant davantage de ressources pour adapter les cégeps, soient les handicapés, les étudiants internationaux ainsi que les autochtones.
- Le MELS vient de lancer un plan de rapprochement entre la formation professionnelle et technique assortie d'une enveloppe de 26 M\$ sur 3 ans⁶.

Ces quelques exemples de programmes et de nouvelles réalités, bien qu'étant relativement marginaux par rapport au budget global octroyé aux cégeps, n'en représentent pas moins une hausse des dépenses alors que les sommes accordées au collégial ont à peine suivi l'inflation au courant des dernières années. Cela vient accentuer le constat selon lequel les montants accordés aux cégeps ne reflètent pas les besoins réels de ceux-ci.

4. Pour de réels investissements dans les cégeps

Bien que différents éléments présentement problématiques dans le niveau collégial soient difficiles à chiffrer de façon précise, une chose demeure certaine : **le réseau collégial public du Québec souffre présentement d'un important sous financement menaçant même le maintien de ses activités actuelles.**

⁴ MELS, 2006, mise à jour le 19 avril, *Régime financier et budgétaire des cégeps; Annexes S019-v01 et S028-v01*, En ligne. <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp#S> (pages consultées le 17 juillet 2006).

⁵ Fédération Étudiante Collégiale du Québec, *Baisses d'effectif au collégial et carte des programmes*, Montréal, 2006, page 14.

⁶ MELS, *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, Québec, Juin 2006, page 7.

Les cégeps ne peuvent plus attendre. Malgré l'urgence de la situation, les libéraux, depuis leur arrivée au pouvoir en 2003, ont non seulement attaqué les étudiantes et les étudiants plus pauvres par le biais de coupures dans les prêts et bourses, mais **ils n'ont également investi aucun montant significatif en 3 ans en plus de ne pas suivre l'inflation**, mis à part le maintien de quelques programmes datant de 4 ans ou plus.

Bien entendu, l'obtention de transferts en éducation postsecondaire de la part du fédéral permettrait d'avoir toute la marge de manœuvre nécessaire pour les cégeps, mais le règlement du sous financement collégial ne doit pas être conditionnel aux négociations avec Ottawa car la situation est trop criante.

Par ailleurs, si l'on considère que les cégeps sont des acteurs de premier plan dans l'éducation des citoyens de demain et dans le développement de la société québécoise, ce nécessaire réinvestissement dans le réseau doit viser non seulement le maintien de la mission des collèges, mais aussi le développement de celle-ci.